

16/09/2021 14:58

# PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**1<sup>er</sup> juillet 2021**

# Ordre du jour

- 1/ Ouverture de poste : agent d'entretien polyvalent, agent d'accueil de l'agence postale*
- 2/ Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale*
- 3/ Régime indemnitaire RIFSEEP*
- 4/ Devis d'entretien des chemins et des voies communales d'intérêt communautaire*
- 5/ Appel d'offres travaux de menuiseries à l'école*
- 6/ Contrats de maîtrise d'œuvre : travaux du groupe scolaire et de l'espace ,*
- 7/ Demande de subvention pour les travaux de mise en sécurité sens prioritaire Rue Hortense Martin*
- 8/ Point d'information : ouverture de la piscine, compte rendus de réunions, protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le Parquet...*
- 9/ Questions orales des élus*

# Quorum

## Absents:

- Excusés représentés par un pouvoir : David Bousquet pouvoir à Franck Alborghetti
- Excusé non représentant: Claudine Laval



**Présents:**  
**13**



**Quorum :** la moitié des membres présents (non les présents et représentés):  
Oui



**Votants:**  
**14**

# Nomination du secrétaire de séance

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : le secrétaire de séance désigné est Catherine Endean	

# Procès-verbal de la séance précédente

## Séance du 27 mai 2021

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : approbation	

# Demande de rajout de point à l'ordre du jour

- ☞ Programme de développement d'une alimentation locale à la cantine scolaire: validation des devis
- ☞ Choix du type d'appel d'offres pour la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MAM/cabinet médical

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : approbation	

# Ouvertures de postes

# Agent d'entretien polyvalent

Délibération du 25 juin  
2020

Création du poste  
d'agent de service  
polyvalent contractuel  
sur emploi permanent  
à 16,88h annualisées

Proposition de  
maintien des  
conditions actuelles du  
contrat pour 1 an

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : aucun changement, maintien des conditions actuelles du contrat pour 1 an	

# Agent d'accueil de l'agence postale communale

## Durée hebdomadaire proposée du poste

15h

Aide de la Poste mensuelle de 1046€

## Horaires proposés de l'agence postale

Lundi: fermeture

Mardi: 9h à 12h

Mercredi: 9h à 12h30

Jeudi: 9h à 12h

Vendredi: 9h à 12h

Samedi: 9h à 12h

## Descriptif de l'emploi

Services postaux: affranchissement, vente de timbres, enveloppes, dépôt-retrait des recommandés, contrat de réexpédition, garde, procurations , ...

Services financiers : retraits d'espèces, mandat cash...

## Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet avec possibilité de recrutement d'un contractuel aux conditions suivantes:

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Grade d'adjoint administratif

Contractuel jusqu'à 6 ans maximum puis CDI

Profils recherchés?

## Lancement de la procédure d'offre d'emploi:

Parution sur « Emploi territorial »

Recrutement en septembre/octobre

Muriel Rebuffel signale d'une part que la fermeture à 12h30 peut être problématique et d'autre part qu'il faudrait prévoir le temps de préparation de 10 à 15 min par jour d'ouverture pour la préparation.

Durant les congés de l'agent, un service minimum sera assuré par le secrétariat de mairie.

L'annonce du poste à pourvoir sera en ligne sur le site du Centre de Gestion « emploi territorial » et selon les besoins sur le site de « pôle emploi » après les procédures de déclaration de vacance de poste.

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : création de l'emploi aux conditions émises	

# Adhésion au service de médecine préventive du CDG

## ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la mission

Le CDG 19 fera appel aux médecins de l'Association Interprofessionnelle de Santé de la Corrèze (AIST 19) ainsi qu'à une équipe pluridisciplinaire pour assurer la surveillance médicale des agents selon les modalités suivantes :

### Périmètre des agents suivis :

L'AIST 19 effectue le suivi individuel de l'état de santé des agents selon le périmètre suivant :

- Agents dont la situation particulière est suivie par le service Santé Sécurité au Travail du CDG 19,
- Agents dont le Comité Médical Départemental ou la Commission Départementale de Réforme préconise une reprise sur un poste aménagé ou un reclassement,
- Personnes Reconnues en Qualité de Travailleur Handicapé,
- Agents de moins de 18 ans effectuant des travaux interdits soumis à dérogation,
- Agent travaillant dans le domaine de la restauration collective
- Agent exerçant dans le domaine du traitement des ordures ménagères
- Agent exerçant les fonctions d'infirmier(e), d'aide-soignant(e) ou d'aide médico-psychologique
- À la demande des agents ou des employeurs et n'entrant pas dans le cadre du suivi médical périodique,
- Agents nécessitant une visite de reprise à la suite d'une absence pour cause de maladie professionnelle, après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel

## ARTICLE 4 : Tarif et remboursement des frais au CDG

Pour 2021, le tarif annuel par agent pour lequel une visite est demandée est fixé à 73,50 € HT

Les absences aux convocations non honorées et non excusées 48 heures à l'avance seront facturées.

La collectivité rembourse au CDG 19 les frais que ce dernier aura réglés.

Absence de médecine  
professionnelle depuis  
2017

Partenariat entre le CDG  
19 et l'AIST 19  
(Association  
Interentreprise de Santé  
au Travail) pour  
certaines situations et  
certains métiers  
(cuisinier)

Convention d'adhésion  
proposée jusqu'au 31  
décembre 2021

Présents : 13      S'abstient : 0

Votants : 14      Contre : 0

Majorité : 8      Pour : 14

Décision : approbation des termes de  
la convention pour 2021

# Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel: RIFSEEP

Pour tous les agents :  
titulaires, stagiaires, contractuels de +  
6 mois (sauf CIA),  
à temps complet/non complet/partiel  
(délibération à part pour l'agent  
cuisinier de la Caisse des Écoles)



Avis du Comité Technique Paritaire à  
demander



Application au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Répartition des agents en groupes de fonctions hiérarchisés



Le Conseil Municipal détermine le montant maximal par groupe



Le Maire fixe les attributions individuelles et annuelles par arrêté entre 0 et 100% suite à l'entretien professionnel

Part fixe: IFSE	Part variable, et facultative: CIA
<p>✓ <b>3 critères professionnels:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'encadrement/coordination, pilotage/conception de projet, complexité des projets</li><li>• Technicité, expertise, expérience, qualification nécessaires, capacité d'analyse/synthèse/autonomie, maîtrise de situation difficile et urgente;</li><li>• Sujétions particulières, maîtrise de risques, relation à l'utilisateur, aux partenaires, esprit d'équipe, relation avec hiérarchie et élus</li></ul> <p>✓ <b>Expérience professionnelle</b> : approfondissement des savoirs techniques et mise en œuvre, mobilisation et élargissement de ses compétences, réussite des objectifs fixés, progression des connaissances de l'environnement de travail et des procédures, effort de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Engagement professionnel</li><li>✓ Manière de servir</li></ul>

Cadres d'emplois	Groupe	IFSE	CIA
		Montants annuels maxima (plafonds) par agent	
Rédacteurs	1 (resp. de service, fonctions adminis. complexes)	4000€	1000€
Adjoints administratifs	1 (resp. service., fonctions adminis. Complexes)	3000€	500€
	2 (accueil, exécution administrative)	3000€	1000€
ATSEM	1 (resp. particulières ou complexes)	3000€	<del>1000€</del> 500€
Adjoints d'animation	1 (encadrement proximité, usagers, qualifications)	3000€	1000€
	2 (exécution)	3000€	500€
Animateur	1 (resp. de service, fonctions adminis. complexes)	4000€	1000€
Adjoints techniques	1 (encadrement proximité, usagers, qualifications)	3000€	500€
	2 (exécution)	3000€	500€
<i>Réexamen des plafonds: tous les 4 ans</i>			

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : approbation des critères et des montants, après rectification indiquée au niveau du CIA du grade d'ATSEM	

# Devis entretien chemins ruraux

Offres des entreprises suivantes:

- Lascaux (Lubersac)
- Colas (La Chapelle aux Brocs)
- Malet (Brive)

# Chemin du Picoulet



## Devis HT

Lascaux: 4 834,50€

Malet: 6 840,50€

Colas: 6 132,50€

Présents : 13

S'abstient : 0

Votants : 14

Contre : 0

Majorité : 8

Pour : 14

Décision : entreprise la moins disante  
retenue

# Chemin du Puy d'Arial



## Devis HT

Lascaux: 5 180€

Malet: 6 085€

Colas: 5 993€

Georges Meyrignac signale que l'élagage est nécessaire avant le début de ces travaux.

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : entreprise la moins disante retenue	

# Devis entretien voies communales d'intérêt communautaire

Estimations effectuées par Tulle'agglo

- Route de Bellefond
- Route de France
- Route des Plats de St Clément

Offres des entreprises suivantes:

- Lascaux (Lubersac)
- Colas (La Chapelle aux Brocs)
- Malet (Brive)

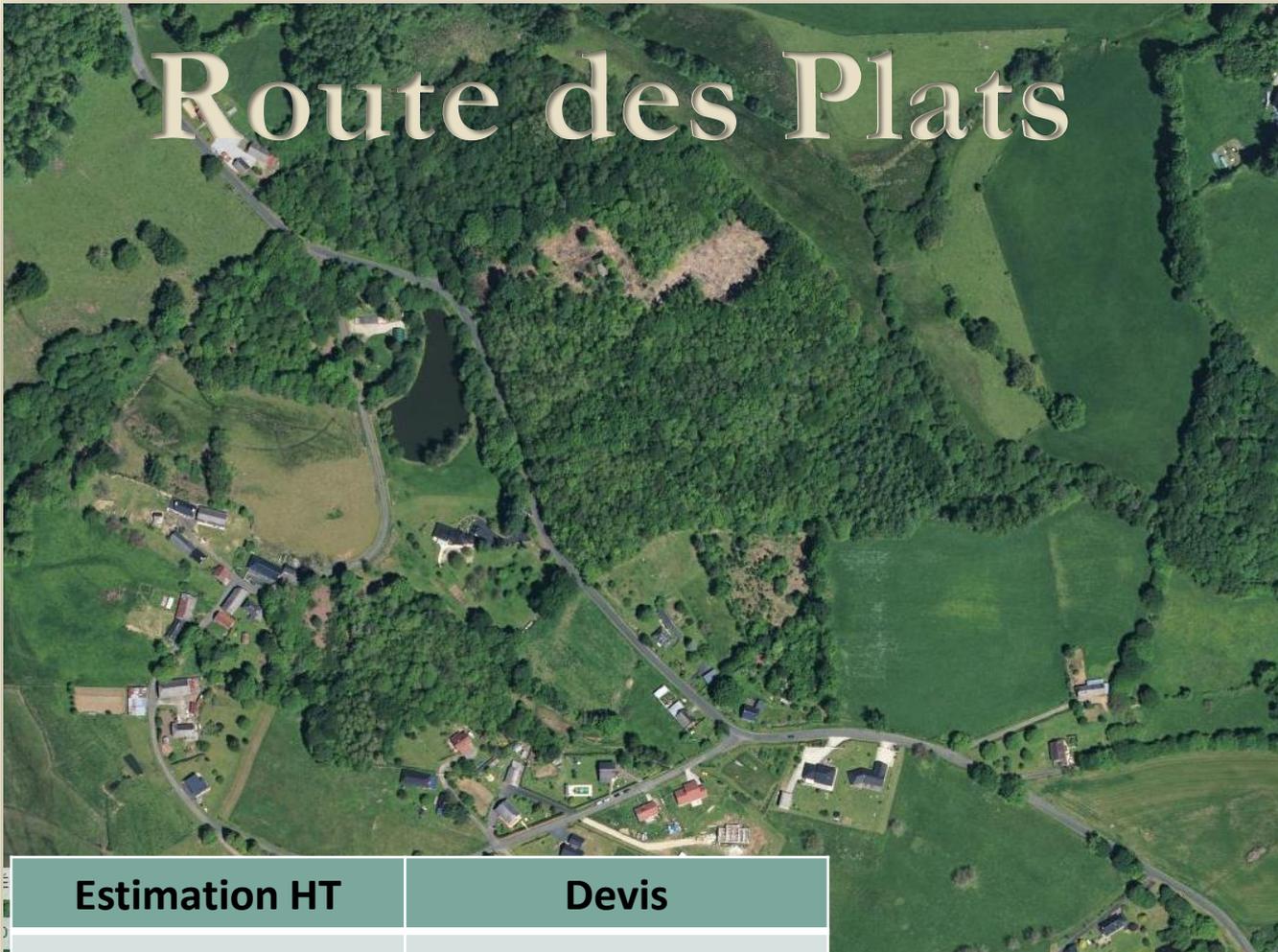
# Route de France



Estimation HT	Devis
7 740€	Lascaux: 8 450€ Malet: 8 875€ Colas: 8 645€

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : entreprise la moins disante retenue	

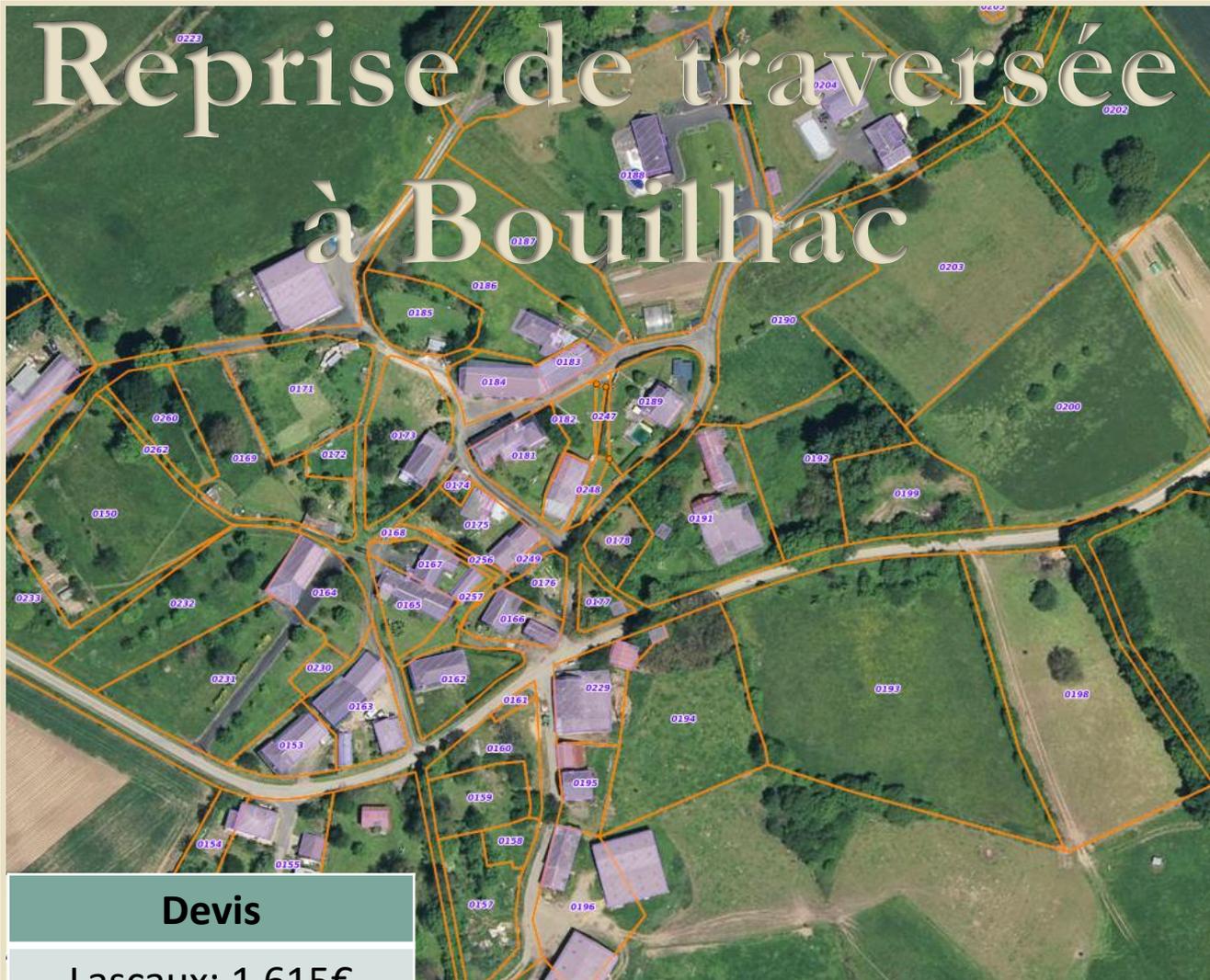
# Route des Plats



Estimation HT	Devis
5 460€ (minima) ou 11 540€	Travaux a minima retenus Lascaux: 6 050€ Malet: 6 325€ Colas: 6 280€

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : entreprise la moins disante retenue	

# Reprise de traversée à Bouilhac



Christophe Meyrignac explique que la Route de Bellefond ne sera pas finalement cette année.

## Devis

Lascaux: 1 615€

Malet: 1 715€

Colas: 1 795€

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : approbation du devis	

Christophe Meyrignac signale que dans la programmation des investissements 2021 de Tulle'agglomération sur les VCIC, la réfection de la voie de la résidence Las Borias est prévue. Christophe propose de prévenir le co-lotis qui se gare avec sa semi remorque dans la résidence de ces travaux. Afin d'envisager un meilleur stationnement, il propose de créer un marquage au sol de places de stationnement au niveau du cimetière. Le Maire pense que c'est envisageable.

Christophe fait part qu'en commission il a été étudié la mise en place d'une limitation de la circulation à 70km/h « Route des Plats de St Clément » dans la continuité de ce qu'a fait la commune de St Clément sur sa partie de voie. Le coût de cette opération est de 786€ ht selon devis de l'entreprise RP Services (fourniture et mise en place). Sur le fondement de son pouvoir de police, le Maire accepte de procéder à cette réglementation.

Christophe fait part du problème d'affaissement de la voie à la sortie de Bouilhac, en limite de commune avec Perpezac-le-Noir. Un devis de réparation a été fait qui s'élève à 7 352,50€ht. Cet affaissement serait dû aux passages des engins de la mairie de Perpezac. Le Maire explique s'être entretenu avec le Maire de Perpezac qui propose de procéder en régie à la réparation de cet affaissement.

# Programme de travaux d'amélioration énergétique du groupe scolaire

# Mission de maîtrise d'oeuvre

**DEJANTE  
VRD & CONSTRUCTION  
SUD-OUEST**

75, av. de la Libération  
19360 MALEMORT  
TÉL. 05 55 92 89 10  
contact1@dejante-infra.com

www.dejante-infra.com

## DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE

**COMMUNE DE LAGRAULIERE**

### Travaux aux écoles : menuiseries, chauffage

Montant total € HT des honoraires : 11 900 € HT

MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'ŒUVRE			Montant total €
PHASE	FORFAIT DE REMUNERATION	REPARTITION PAR ELEMENT DE MISSION	
AVP	2 380,00 €	100%	2 380,00 €
PRO	3 570,00 €		3 570,00 €
ACT	595,00 €		595,00 €
VISA	595,00 €		595,00 €
DET	4 165,00 €		4 165,00 €
AOR	595,00 €		595,00 €
<b>MONTANT</b>		<b>TVA de</b>	<b>TOTAL € HT</b> 11 900,00 €
		20,00%	2 380,00 €
			<b>TOTAL € TTC</b> 14 280,00 €

MISSION PARTIELLE DE MAITRISE D'ŒUVRE SANS LE SUIVI DE CHANTIER			Montant total €
PHASE	FORFAIT DE REMUNERATION	REPARTITION PAR ELEMENT DE MISSION	
AVP	2 380,00 €	100%	2 380,00 €
PRO	3 570,00 €		3 570,00 €
ACT	595,00 €		595,00 €
VISA			- €
DET			- €
AOR			- €
<b>MONTANT</b>		<b>TVA de</b>	<b>TOTAL € HT</b> 6 545,00 €
		20,00%	1 309,00 €
			<b>TOTAL € TTC</b> 7 854,00 €

Présents : 13

S'abstient : 0

Votants : 14

Contre : 0

Majorité : 8

Pour : 14

Décision : Offre minimale retenue à hauteur de 6 545€ ht (sans le suivi des travaux qui sera opéré par la mairie, Ubald Chenou, Franck Alborghetti et Jacques Clausier)

# Appel d'offres travaux menuiseries: rapport d'analyse des offres du bureau d'études

1 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM													Estim
N° env.	Nom	Contact	Offre HT	Brut vérifié HT	Négociations HT	Net vérifié HT	Moyens humains pour le chantier 10	Moyens matériels pour le chantier x 1 10	Origine et nature des fournitures/fiches techniques 15	Planification des tâches par l'entreprise et engagement de l'entreprise sur le respect des délais de l'acte d'engagement (planning DCE/début et fin de chantier) x 1 15	Remise de l'attestation de visite en complément de l'offre 10	prix des prestations. 40	Note finale sur 20 x 1
AMC		4 Route des Arènes 19700 SAINT-CLEMENT	84 936,00	84 936,00	-11 823,00	73 113,00	10	5	10	5	0	40	14

**\* INFORMATION NEGOCIATION:**

Une offre négociée a été remise par l'entreprise en modifiant l'épaisseur des profilés aluminium suite au changement de nature du type de vitrage (épaisseur inférieur à 30 mm)=> variante proposée par l'entreprise. Vitrage conforme aux exigences pour les demandes d'aide (économie d'énergie) et subventions.

En effet, sur les coulissant,s le vitrage extérieur à été transformé lors de la négociation par un vitrage feuilleté 44.2 au lieu d'un vitrage sécurit de type SPS10. Vitrage moins épais permettant d'utiliser des profilés standards au lieu de profilés "XL" => cette modification engendre en grande partie la moins-value notée lors de la négociation.

**ATTENTION, toutefois, à vérifier auprès de l'assurance, que le vitrage SP10 ne soit pas OBLIGATOIRE .  
VERIFICATION avant toute validation du marché**

Observations

Christophe Meyrignac fait part que la commission propose de retenir cette unique offre au motif que relancer un appel d'offre va retarder les travaux sans pour autant garantir d'autres offres ni de meilleures. Le Maire explique que la pose pourrait commencer aux vacances de Toussaint. 57% de subvention sont attendus sur ces travaux.

**PRIX:**

Aucun erreur de calcul constatée.

Au vu de la différence de prix entre l'estimation et l'offre de l'entreprise, une négociation va être effectuée par le biais de la plateforme de dématérialisation pour une remise d'offre avant le 26/05/2021\*

**NOTA: Sous-traitance pour la fabrication: entrep^rise  
CHEZE Christian - 19800 CORREZE**

**VALEUR TECHNIQUE:**

Moyens humains: 2 ouvriers

Moyens matériels: pas d'information précise, mse à part que l'entreprse possède tous le matériels nécessaire à la pose des ouvrages

Originies et nature des matériaux:

- Profilés REYNAERS TS 68 pour les ouvnrats , CP 68 pour les coulissants et CD 68 pour les portes

Plannification des tâches:

- Délais d'approvisionnement: 5 à 6 semaines  
Aucune autres informations sur les délais

Attestation de visite: non fournie

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : approbation de l'offre de l'entreprise AMC.	

# Travaux de l'espace co-working: contrat de maîtrise d'oeuvre

<b>DEJANTE VRD &amp; CONSTRUCTION SUD-OUEST</b> <small>75, av. de la Libération 19360 MALEMORT Tél. 05 55 92 80 10 contact1@dejante-infra.com www.dejante-infra.com</small>	<b>DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE</b>
	<b>COMMUNE DE LAGRAULIERE</b>

**Création d'un espace de coworking à l'étage de la Mairie**

Montant total € HT des honoraires : 5 550 € HT

MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'ŒUVRE			Montant total €
PHASE	FORFAIT DE REMUNERATION	REPARTITION PAR ELEMENT DE MISSION	
AVP	1 110,00 €	100%	1 110,00 €
PRO	1 665,00 €		1 665,00 €
ACT	277,50 €		277,50 €
VISA	277,50 €		277,50 €
DET	1 942,50 €		1 942,50 €
AOR	277,50 €		277,50 €
<b>MONTANT</b>		TOTAL € HT	5 550,00 €
		TVA de 20,00%	1 110,00 €
		TOTAL € TTC	6 660,00 €

Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : approbation de l'offre	

# Demande de subvention pour les travaux de sens prioritaire Rue Hortense Martin



Christophe Meyrignac explique que l'aménagement prévu est le suivant:

- Des barrières de la boulangerie jusqu'à l'ancien presbytère
- Une bordure en béton de l'ancien presbytère jusqu'au bout du mur enceinte du presbytère

La sortie du Vival sera donc protégée, ce qui en plus créerait une liaison sécurisée entre la place et les services de la « Rue des Écoles ».





DEVIS N° 05/21/17  
du : 4 juin 2021

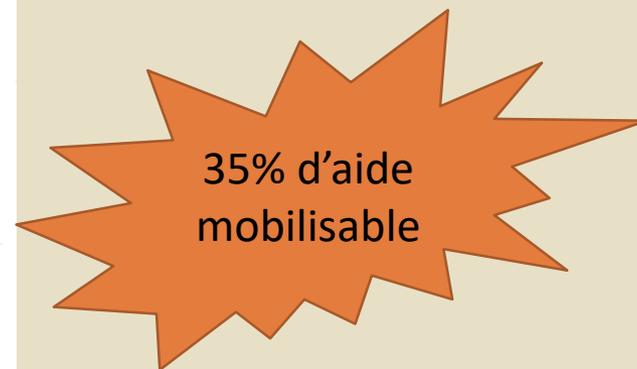
Commune de LAGRAULIERE  
Mairie  
19700 LAGRAULIERE

38, chemin de la Goutte - 19270 USSAC  
05 55 74 20 33 / 06 88 26 81 46 / 07 70 13 41 87  
rpservices19@gmail.com

Objet: Rue Hortense Martin.

N°	Désignation	Unités	Quantités	P.U.	Montants
	<b>Aménagement cheminement piétons.</b>				
1	Installation, signalisation temporaire.	ft	1	120,00 €	120,00 €
2	Scarification du support, reprofilage.	m²	47,00	9,80 €	460,60 €
3	Réalisation bordure béton type GS, coulage en place filoguidé, hauteur 0,40 m, extrémités biaisées.	ml	47,00	128,00 €	6 016,00 €
4	Reprofilage après bordure en grave émulsion, revêtement bicouche.	m²	70,00	18,50 €	1 295,00 €
5	Fourniture et pose barrières de ville "Croix de St André" lg 1,50 m RAL	u	10	165,00 €	1 650,00 €
6	Fourniture et pose signalisation verticale :				
	* B15 "cédez le passage au sens inverse" ø 650 classe 2.	u	1	220,00 €	220,00 €
	* C18 "priorité par rapport au sens inverse" en 500 classe 2.	u	1	220,00 €	220,00 €
	* Balise JS en bout des bordures.	u	1	130,00 €	130,00 €
7	Traçage ligne continue en peinture routière certifiée P5 largeur 0,20m.	ml	80,00	1,40 €	112,00 €
<b>Montant H.T.</b>					<b>10 223,60 €</b>
<b>T.V.A. 20,00%</b>					<b>2 044,72 €</b>
<b>Montant T.T.C.</b>					<b>12 268,32 €</b>

Validité de l'offre :



Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : accord pour solliciter une aide sur la base de ce devis.	

# Programme de développement d'une alimentation locale à la cantine scolaire: validation des devis



## Devis équipement

FORFAIT LIVRAISON	54,000		54,00
<b>RECAPITULATIF</b>			
<b>1 - ARMOIRE POSITIVE VENTILEE</b>		+	<b>860,25</b>
<b>2 - COUPE LEGUMES</b>		+	<b>1101,36</b>
<b>3 - ESSOREUSE A SALADES</b>		+	<b>298,50</b>
<b>4 - FOUR MIXTE</b>		+	<b>6441,64</b>
<b>5 - CELLULE DE REFROIDISSEMENT</b>		+	<b>2652,50</b>
		<b>Total HT</b>	<b>11408,25</b>

## Devis électricité

### Alimentations Equipement Electroménager Cuisine Ecole

DEVIS N° 1330

du 21/01/2021

Page 1

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
Ligne alimentation cellule froid sur prise de courant 10/16A+T saillie depuis tableau de protection	1,000	U	75,00	20%	75,00
Disjoncteur Différentiel 16A 30mA cellule froid	1,000	U	185,00	20%	185,00
Ligne alimentation congélateur sur prise de courant 10/16AZ+T saillie depuis tableau de protection	1,000	U	75,00	20%	75,00
Main d'oeuvre pour installation de l'ensemble	1,000	U	160,00	20%	160,00

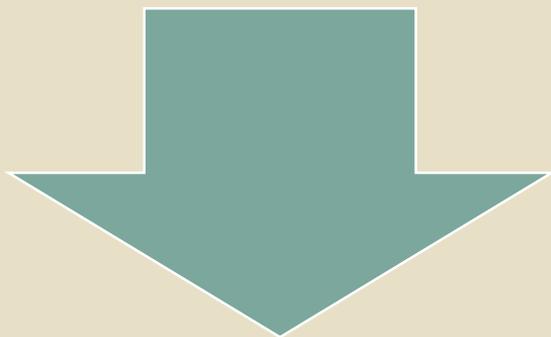
  

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA	MONTANT H.T.	495,00
20%	495,00	99,00	TVA GLOBALE	99,00
			MONTANT T.T.C. en Euros	594,00



Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : validation des 2 devis	

# Choix du type d'appel d'offres pour la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MAM / cabinet médical



Transmission du dossier à :

Cabinet Déjante

François Planchot (St Germain les Vergnes)

SCPA Langeau-Vignal-Souffron (Gare de Corrèze)

Virginie Farges (Chanteix)

JJ Delpech (Brive)

Anne-Marie Latour (Brive)

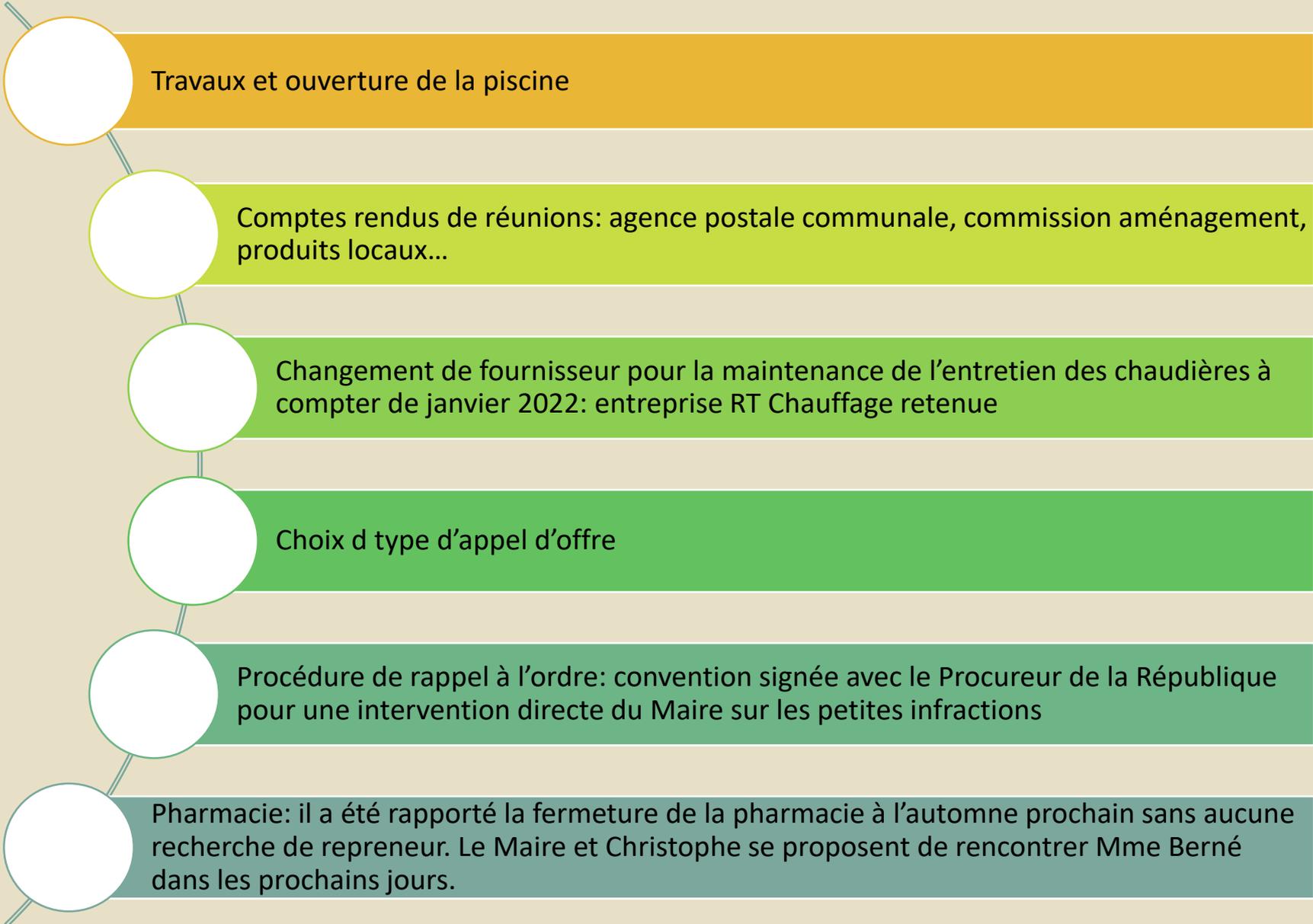


Annnonce dans un journal d'annonces locales



Présents : 13	S'abstient : 0
Votants : 14	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision : transmission directe	





Travaux et ouverture de la piscine

Comptes rendus de réunions: agence postale communale, commission aménagement, produits locaux...

Changement de fournisseur pour la maintenance de l'entretien des chaudières à compter de janvier 2022: entreprise RT Chauffage retenue

Choix d type d'appel d'offre

Procédure de rappel à l'ordre: convention signée avec le Procureur de la République pour une intervention directe du Maire sur les petites infractions

Pharmacie: il a été rapporté la fermeture de la pharmacie à l'automne prochain sans aucune recherche de repreneur. Le Maire et Christophe se proposent de rencontrer Mme Berné dans les prochains jours.

# Commandes passées dans le cadre de la délégation de pouvoir (tarifs TTC)

## **Budget principal** (bordereaux 65 à 74)

Traitements et charges: 16461,86€+22374,23€  
Échéances de prêt: 7030,34€  
Produits piscine: 1580,10€  
Plexi élections: 165,60€  
Fournitures techniques: 42,95€  
Enrobé: 354,60€  
Fournitures scolaires: 28€  
Entretien moulin du Mazel: 1038€  
Maintenance copieurs: 714,95€  
Réception territoire en concert: 10,68€  
Téléphone: 223,21€+66,60€+39,42€+192€+22,80€  
Compensation Tulle'aggl: 642,96€  
Réparation véhicule: 12€  
Réparation chaudière logement instit: 1113,77€  
Cotisation Lou Loubatou: 130,62€

### Investissements:

Piscine: 33177,34€  
Fonds documentaires: 209,85€  
Agencement cimetièrre: 90€ (bordures)

## **Budget C.C.A.S** (bordereaux 6 à 7)

Bon d'achats :  
Bordas: 170€  
Efyl'hair: 70€  
Vival: 200€  
Boulangerie Laurent: 430€

## **Budget Caisse des écoles** (bordereaux 10 à 20)

Traitements et charges:  
1316,44€+856,23€+1126,16€+486,92€+1128,65€+2371,92€  
Du nid à l'assiette: 24,05€  
La Croix du Merle: 268,87€  
Krill: 201,27€  
+119,70€+385,21€+145,74€+460,73€+300,14€+305,80€  
Sysco: 67,85€ +315,24€+438,45€+541,66€  
Boulangerie Laurent: 97,62€+41,58€+43,12€  
Un brin de chèvre: 178,71€  
Girad: 329,90€  
Vival: 632,36€  
Les 2 J: 27,03€

# Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée par le Conseil Municipal au Maire

Vente d'une concession à Anaïs Clergeot: 234,75€

# Questions orales des élus



Pauline Guéraud sollicite plus d'aide au moment de la préparation et de la relecture de la lettre estivale et du bulletin municipal.

Le Maire informe que M. Schutz ne pourra donner des cours privés de natation à son domicile car sa double activité a été rejetée par la commission de déontologie.

Jacques Clausier demande qui doit entretenir le chemin de randonnée de Joujoux. Georges propose de s'en occuper.

Franck Alborghetti signale que le cendrier extérieur du rugby a été vidé au sol entièrement.

# *Prochaine séance*



**Septembre 2021**

*Clôture de la séance  
à 22h30*